

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation  
18 février 2026

L'an deux mille vingt-six le trois mars à 18h30  
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance  
**3 mars 2026**

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémy Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Delphine Besson, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29  
Présents : 18  
Pouvoir : 2

Excusés : Jean-Michel Eude, Corentin Riou

Votants : 20

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin, Béatrice Gautier

Pouvoirs :

Jean-Michel Eude a donné pouvoir à Marinette Lebon  
Corentin Riou a donné pouvoir à Sylvestre Gout

Anne-Claire POIGNARD est désignée secrétaire de séance.

DEL2026\_03\_12

**SUBVENTIONS 2026 – OMA**

**Vu** le budget primitif 2026,

**Vu** le décret n° 2001-495 du 06 Juin 2001, portant nécessité de conclure une convention lors de l'attribution d'une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

**Vu** la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

**Vu** les commissions des finances en date du 17 décembre 2025 et 13 février 2026 relatives à l'étude des demandes de subventions présentées par les associations et compte tenu de leur intérêt,

Monsieur le Maire propose aux membres de l'association de ne pas prendre part au vote.

- Monsieur Thierry LHUILLIER
- Madame Marinette LEBON
- Madame Murielle KNOLL
- Madame Edith AUBERT

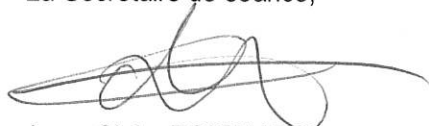
## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **ACCORDE** aux associations, les montants respectivement indiqués dans la liste annexée au budget.  
Cette dépense sera imputée au 65748,
- **PRECISE** que le versement des montants respectivement attribués sera effectué après la communication des éléments exigés à l'appui de la demande de subvention,
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions nécessaires ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier

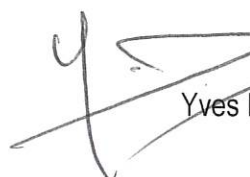
Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,



Anne-Claire POIGNARD

Le Maire



Yves DESHAYES